



## 2. Objectifs

Ce projet a pour objectif d'évaluer les différentes initiatives s'inspirant de la JRP mises en œuvre en France, de dégager les bonnes pratiques et les difficultés observables afin d'alimenter la production d'un cadre national pour ces modalités de travail en France. Plus précisément, cette évaluation cherchera à :

- I. Recenser et catégoriser les expérimentations s'inspirant de la JRP en France
  - a) Elaborer une typologie des expérimentations s'inspirant de la JRP en France à partir d'un état des lieux descriptif des dispositifs existants sur le territoire au moyen de différents critères inspirés des évaluations à l'international (objectifs, publics ciblés, démarches et méthodes partenariales, modalités et méthodes de l'orientation, de l'inclusion et du suivi, outils mobilisés, etc.)
- II. Analyser et évaluer des dispositifs-type de JRP
  - b) Effectuer une analyse organisationnelle approfondie, de trois ou quatre dispositifs-type issus de cette typologie intégrant un volet qualitatif (entretiens et observations des acteurs en charge de la mise en œuvre et des publics ciblés). Une focale sur les motivations des acteurs institutionnels et sur les mises en œuvre concrètes des partenariats et de l'accompagnement sera attendue.
  - c) Produire une évaluation de l'efficacité (adéquation entre objectifs judiciaires, médicosociaux) et de l'efficience des dispositifs-types retenus au travers des données existantes sur les trajectoires des bénéficiaires des dispositifs au moyen de données quantitatives et qualitatives (directes et indirectes). Il est en particulier attendu une réponse aux questions suivantes : 1- la situation sanitaire (dépendance, en particulier) et judiciaire des bénéficiaires s'est-elle améliorée au cours de leur prise en charge ? 2- dans quelle mesure cette amélioration est-elle imputable aux mesures mises en place dans le cadre du (des) dispositifs-types ? Une estimation du coût/efficacité pour chaque dispositif retenu constituera un apport appréciable. Une ventilation des résultats en fonction des différents types de populations (femmes, hommes, mineurs, etc.) et de motifs de condamnation serait bienvenue.
- III. Comparer et faire émerger les bonnes pratiques
  - d) Comparer les évaluations des dispositifs-types retenus afin de faire émerger les freins et leviers de réussite observés et de les mettre en perspective avec les expériences et évaluations scientifiques à l'international.
  - e) Proposer des recommandations (objectifs, partenariats, modalités de mise en œuvre et de suivi, résultats, acceptabilité par les acteurs institutionnels, professionnels de terrain et publics cibles, etc.) utiles à l'élaboration d'un cadre national des dispositifs s'inspirant de la JRP, permettant notamment de rédiger un référentiel pratique mais aussi permettant de produire de l'information et des modules de formation à destination des acteurs publics.

## 3. Organisation et mode de sélection

### **Le comité scientifique (CS) chargés de la sélection**

Un comité scientifique (CS) désigné par le comité de pilotage (CP) réunissant les membres du GTI-JRP et des experts reconnus pour leur connaissance du sujet (universitaires, praticiens, OFDT) sera en charge de la sélection du projet.

### **Attendus**

Le présent AAP portera une attention particulière à la qualité méthodologique des projets relatifs à l'évaluation des dispositifs inspirés de la justice résolutive de problèmes. L'articulation entre les modalités organisationnelles de ces dispositifs (définition des objectifs, du public cible, ressources mobilisées, dynamiques partenariales, etc.) et les résultats observés sera attendue afin de dégager des bonnes pratiques utiles à l'élaboration d'un cadre national des dispositifs inspirés de la JRP à visée pratique.

Il est attendu que les projets évaluatifs présentent clairement les concepts mobilisés, justifient leur

pertinence pour l'analyse et présentent les variables et les méthodes permettant de les mesurer empiriquement. Les méthodes et démarches scientifiques seront décrites et référencées par des travaux académiques.

### Les équipes de recherche

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien cette évaluation. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, responsabilités et investissements de chacun devront être explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience reconnue de l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le champ de la Justice et des addictions sera un atout significatif.

### Déroulement du projet

La durée du projet ne pourra excéder 24 mois entre la date de signature de la convention de recherche et le rendu des derniers livrables. Le montant maximum du projet ne pourra pas excéder 300 000 euros TTC.

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal mentionné ci-dessus et à prévoir deux présentations de résultats intermédiaires au comité de pilotage et au comité scientifique. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

### Mode de sélection

Les équipes de recherche sont invitées à présenter leurs propositions, de 10 pages maximum. Le document devra comporter trois parties distinctes:

1. Une première partie décrira les hypothèses de travail, les méthodes utilisées et les sources scientifiques ainsi que les besoins de données ainsi que d'accès aux terrains et acteurs.
2. Une deuxième partie sera dédiée à la description détaillée de l'équipe de recherche et des tâches et fonctions de chacun ainsi que le calendrier prévisionnel.
3. Une troisième partie détaillera le budget demandé par les équipes candidates.

Après consultation du CS sur le volet scientifique, le CP du GTI-JRP, en charge de la sélection des projets, se réunira pour examiner les propositions selon les critères suivants : intérêt scientifique et adéquation avec les objectifs du projet ; qualité de l'approche et de la méthode; adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat, profil des équipes de recherche candidates. Le financement sera attribué par le ministère de la justice (DACG/DAP) sur les crédits du Fonds de concours drogues.

#### **Soumission des dossiers**

**Date limite de soumission électronique des dossiers :  
le 22 juillet 2022**

**à l'adresse électronique suivante :  
david.weinberger@pm.gouv.fr**

**Indiquer en objet du message :  
Candidature\_AAP\_EVALUATION\_JRP\_2022 : TITRE DU PROJET**

**Les candidatures doivent être envoyées au format PDF**

**Publication des résultats le 15 septembre 2022**